

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon annonce un fort potentiel de chaleur fatale en provenance d'un industriel du territoire pour le projet de réseau de chaleur Saône-Yzeron

Attentive au développement des énergies renouvelables sur son territoire, la Métropole de Lyon vient de confirmer un potentiel important de chaleur fatale produite par un industriel installé à Collonges-au-Mont-d'Or. Ce site pourra alimenter le nouveau réseau de chaleur Saône-Yzeron, qui ne nécessitera donc pas la construction d'une grande chaufferie bois sur les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon/Francheville

Engagée dans la transition énergétique de son territoire, la Métropole de Lyon porte une attention particulière au développement des énergies renouvelables. Plus vertes et durables, elles permettent de réduire significativement les émissions de CO2 dans l'atmosphère. Parmi ces énergies renouvelables, la récupération et la valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie constituent l'une des réponses pour faire face aux enjeux de transition énergétique. Rien que pour l'industrie française, l'ADEME a estimé le potentiel de chaleur fatale autour de 110 TWh, soit 36 % de sa consommation de combustibles.

Pour les collectivités locales, l'enjeu est donc de mieux connaître les potentiels de chaleur fatale sur leurs territoires afin d'accompagner les industriels dans la valorisation de leurs gisements. Dans le cadre d'études préalables sur le projet de réseau de chaleur Saône-Yzeron, et après avoir analysé les potentiels d'énergie de récupération, la Métropole de Lyon confirme la possibilité de valoriser une importante quantité de chaleur fatale produite par un industriel installé à Collonges-au-Mont-d'Or. L'utilisation de cette énergie de récupération permettrait de chauffer majoritairement le nouveau réseau de chaleur, chauffant l'équivalent de 25 000 logements, mais aussi des entreprises et des équipements publics de la métropole. Grâce à cette avancée, les habitants des communes de Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Craponne et Lyon (5^e et 9^e arrondissements) pourront se chauffer principalement via la chaleur fatale produite par cet industriel. L'usage de cette énergie décarbonée permettra de ne pas recourir à la construction d'une grande chaufferie bois sur les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon et de Francheville.

Pour rappel, le développement des réseaux de chaleur, comme celui développé à l'Ouest du territoire, représente une priorité pour la Métropole de Lyon : ils sont une solution majeure de transition écologique et sociale. Depuis 2020, la collectivité a notamment lancé la création de trois nouveaux réseaux de chaleur.

Qu'est-ce que la chaleur fatale ?

La chaleur de récupération, également connue sous le nom de chaleur fatale, désigne la chaleur produite par un processus dont l'objectif principal n'est pas la production d'énergie, et qui est souvent gaspillée. L'enjeu est de capturer cette chaleur perdue et de la transporter pour en favoriser l'utilisation comme source thermique. Les sources de chaleur fatale sont variées, allant des fumées de fours aux équipements en cours de refroidissement.